



2011 - 2012

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Dossier d'inscription et présentation

Service des sports de la ville de Bois-Colombes
3, villa du Bois - 92277 Bois-Colombes cedex - Tél. : 01 41 19 70 80



PÔLE ÉDUCATION SERVICE DES SPORTS

3, villa du Bois – 92277 Bois-Colombes cedex - Tél. : 01 41 19 70 80
Courriel : bc-sports@bois-colombes.com
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS S'ADRESSE AUX ENFANTS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DU CP AU CM2.

À mi-chemin entre le sport à l'école et le sport en club, **l'École Municipale des Sports** accueille les enfants des écoles élémentaires tous les mercredis de l'année scolaire.

Les enfants sont invités à s'initier à diverses activités sportives dans un but non compétitif. La richesse du contenu et l'alternance des activités dispensées contribuent à l'orientation sportive des enfants. Chaque mercredi après-midi, 2 activités adaptées à leur âge sont proposées, développant les capacités motrices et permettant l'acquisition d'une culture sportive alliant **plaisir de la pratique, approche ludique, rencontres et échanges entre jeunes.**

Les séances sont très variées et favorisent la découverte des différents sports tels que l'athlétisme, la gymnastique, le trampoline, l'acrosport, les sports de raquette (tennis, badminton, tennis de table), les sports de balle (handball, volley, basket, foot, rugby), les rollers, la rythmique, etc.

L'encadrement des activités est assuré par des éducateurs sportifs diplômés.

Dans la continuité de l'E.M.S., le service des sports organise dans le cadre de Pass Sports Vacances, des stages sportifs pendant les vacances scolaires.

LIEU	JOURS ET HEURES DE SÉANCE
Gymnase Albert-Smirlian 7, rue Hoche à Bois-Colombes Tél. : 01 42 42 42 33	Tous les mercredis de 14h à 17h (hors vacances scolaires) Du 21 septembre 2011 au 27 juin 2012

REPRISE DES ACTIVITÉS DE L'EMS : MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011

- Tenue de sport indispensable (survêtement, chaussures de sport propres) ;
- Les éducateurs sportifs accueillent les enfants sur le lieu de l'activité entre 13h30 et 14h00. Les parents des enfants ne fréquentant pas d'accueil de loisirs viendront les chercher entre 17h et 17h15 **
- Un goûter est offert dans l'après-midi.

Si votre enfant fréquente un accueil de loisirs...

Il peut aussi, dans ce cadre, participer aux activités de l'EMS. Une inscription préalable aux deux activités est néanmoins nécessaire. Les deux forfaits mensuels vous seront facturés.

Les enfants inscrits à l'EMS et fréquentant les accueils de loisirs seront emmenés à l'activité par les animateurs ou les éducateurs de l'accueil à 13h30 et à 17h.

****Conformément à l'article 5.3 du règlement intérieur adopté lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2011, seuls les enfants âgés de plus de 7 ans révolus seront autorisés à quitter non accompagnés le lieu d'activité.**

Inscription EMS : notice explicative

Où trouver le dossier d'inscription ?

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des accueils des mairies ou au service des sports. Ils sont également téléchargeables sur le site de la ville www.bois-colombes.com, rubrique "téléchargements".

Où et quand déposer le dossier d'inscription ?

Inscriptions à partir du lundi 27 juin 2011 en présence de l'un des deux parents.

Clôture des inscriptions le samedi 17 septembre. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Le dossier d'inscription doit être déposé à l'accueil des mairies accompagné des pièces justificatives suivantes :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de tous les sports datant de moins de 3 mois ;
- 2 photos d'identité.

Rappel : l'inscription à l'EMS suppose l'existence d'un dossier famille concernant votre foyer en mairie.

Une permanence d'information aura lieu au Forum des associations

samedi 10 septembre 2011 de 10h à 19h.

Une permanence d'inscription aura lieu à la date suivante au service des sports

mercredi 14 septembre 2011 de 14h à 19h30.

Quand et comment l'inscription sera-t-elle validée ?

Une fois le dossier complet et vérifié, nous vous confirmerons par mail ou par téléphone l'inscription définitive de votre enfant. **Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

La facturation et les modalités de paiement

Depuis 2010, le quotient familial est appliqué aux tarifs de l'EMS.

A NOTER

Si vous n'avez pas transmis au pôle Éducation les documents demandés pour établir votre quotient familial de l'année scolaire 2011-2012, l'inscription de vos enfants à l'EMS sera facturée à un tarif «hors quotient», plus élevé que la tranche A. Alors n'attendez pas et faites-le calculer* au plus vite !

Tarif Hors Quotient = 242,30 € (annuel)	Tranche E	109,00 €	
Tranche A	157,50 €	Tranche F	96,90 €
Tranche B	145,40 €	Tranche G	84,80 €
Tranche C	133,30 €	Tranche H	72,70 €
Tranche D	121,20 €	Tranche I	60,60 €

Ces tarifs annuels sont forfaitisés sur 10 mois (septembre 2011 à juin 2012). L'inscription induit, à compter du début de l'activité, la facturation du forfait mensuel, indépendamment de la participation réelle à l'activité. La facturation sera établie entre le 1^{er} et le 10 du mois suivant la prestation et adressée au représentant légal désigné lors de l'inscription.

*Si votre enfant n'est pas scolarisé à Bois-Colombes, veuillez faire établir votre quotient familial à la mairie. Il vous permettra de bénéficier du tarif associé à votre tranche d'imposition.

Pièces à fournir pour faire établir votre quotient familial :

- dernier avis d'imposition ;
- attestation de moins de trois mois des allocations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour chacun des membres du foyer ayant l'enfant à charge.

Le règlement intérieur

L'inscription à l'École Municipale des Sports implique l'acceptation du règlement intérieur. Ce dernier sera disponible courant juillet sur le site internet et à l'accueil des mairies.

Rappel : conformément à l'article 5.3 du règlement intérieur adopté lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2011, **seuls les enfants âgés de plus de 7 ans révolus seront autorisés à quitter non accompagnés le lieu d'activité.**

CARTE N° :
GROUPE :

PHOTO
3,5 x 4,5 cm

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS
DOSSIER D'INSCRIPTION 2011/2012

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT

.....

Né(e) le : Sexe : F M

Classe (CP, CE1,...) :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL

.....

Adresse :

Code postal et ville :

RENSEIGNEMENTS UTILES

Tél. (domicile) :

Tél. (portable) :

Adresse e-mail :

Reçu le à

EMS - DOSSIER D'INSCRIPTION 2011/2012
AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e),
père, mère, responsable légal, autorise mon enfant à pratiquer
l'activité.

Mon enfant ne fréquente pas d'accueil de loisirs et a **plus de 7 ans révolus** :
je l'autorise à rentrer seul à la maison après l'activité (17h) ;

Mon enfant ne fréquente pas d'accueil de loisirs :
je viendrai le chercher après chaque séance sur le lieu de l'activité ;
En cas d'impossibilité, j'autorise les personnes ci-dessous à venir le chercher
à ma place :

Nom et prénom :
Nom et prénom :
Nom et prénom :

Mon enfant est inscrit à l'accueil de loisirs :
Françoise-Dolto Abbé-Glatz
et sera emmené à l'activité par l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs
à 13h30 et à 17h ;

J'autorise les responsables de l'activité à prendre toutes les dispositions
nécessaires en cas d'accident qui pourrait survenir à mon enfant et à le(la)
faire transporter dans un établissement hospitalier ;

La ville de Bois-Colombes diffuse de temps en temps des photographies des
enfants réalisées lors d'activités à l'EMS, exclusivement pour des actions de
communication municipale (JBC, guide, affiches, site internet...);
Autorisez-vous la ville à utiliser à titre gratuit la diffusion de clichés où figure
votre enfant ? oui non

Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur* de l'École
Municipale des Sports et à en respecter les modalités.
*(disponible courant juillet sur le site internet et à l'accueil des mairies).

À Bois-Colombes, Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")
le :